



Je suis chez moi et il m'empêche de faire les travaux

Par **Madros**, le **09/05/2011** à **11:53**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement propriétaire d'une parcelle sise à Sainte-suzanne (974 Reunion). Pour accéder à ma parcelle, j'ai un droit de passage de 3,50mètres grevant la parcelle de mon voisin "Z". rnrnUn voisin "A" au fond, à un droit de passage piéton (1,5mètres) pour accéder à chez lui, (grevant le voisin "Z" et aussi la mienne) ce droit de passage n'est en aucun cas officiel (pas stipuler dans mon acte ni dans celui de l'autre voisin "Z").rnrnJe souhaite faire des travaux de terrassement, mais le voisin "A" mets la pression, menace le conducteur d'engins. Il voudrais que je lui cède un passage de 3,5mètres. En aucun cas je passe sur sa propriété!rnrnQue puis-je lui dire? Il empêche mes ouvriers de travailler sur ma propre parcelle???

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **11:58**

Comment peut-il empêcher ?

Par **Madros**, le **09/05/2011** à **12:03**

bin il menace le conducteur d'engins par exemple! il cherche les embrouilles, menace e porter plaintes pasque le terrassement va "nuire" à sa parcelle (aboulie ect...)

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **13:52**

Donc il n'empêche rien, il parle seulement, laissez-le parler